

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 4 février à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

(dont 0 mandat)

Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : François GUILLOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 6 février 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (délibération n° 2025-02-05)**

Le maire présente le compte administratif représentant sa gestion de  
l'exercice 2024, puis demande aux membres du conseil municipal de  
s'exprimer sur le compte administratif avant de sortir de la salle.

Monsieur Louis-Marie MERCERON prend la présidence de la séance  
pour le vote du compte administratif 2024.

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal (sans le Maire)  
approuve le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
François GUILLOT